



communiqué

No:
No.: 25

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 23 MARS 1981

AIDE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT CANADIEN À LA POLOGNE

Le Ministère des Affaires extérieures annonce que le gouvernement canadien a accepté de différer le paiement des quelque 21 millions de dollars en crédits publics que la Pologne devait lui rembourser entre le 15 mars et le 30 juin. Cette mesure à court terme vise à alléger les problèmes qu'éprouve ce pays au titre du remboursement de sa dette. Le Canada participe également aux négociations qui se déroulent entre la Pologne et ses créanciers occidentaux en vue de réaménager à plus long terme la dette publique étrangère de ce pays.

Le Canada continuera également de livrer d'importantes quantités de céréales à la Pologne dans le cadre d'un accord à long terme qui prévoit de 1980 à 1982 l'achat et la livraison de 1,0 à 1,5 million de tonnes de céréales chaque année. En vertu de l'accord, le gouvernement canadien continuera de fournir à la Pologne les crédits nécessaires pour financer ces expéditions de céréales.

Cette décision, prise en réponse à une requête du gouvernement polonais, a été transmise le 19 mars à Son Excellence l'ambassadeur de la Pologne au Canada, Stanislaw Pawlak, par le Ministère des Affaires extérieures.